DLP 15-9-99025263



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

AUVERGNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°12 du 12 août 1999- 3 pages

Grandes Cultures

Maïs

Stades : Pollinisation.
Brunissement des soies.
Grain formé aqueux laiteux.

Pyrale

Vol terminé depuis une dizaine de jours en Basse Auvergne, il se poursuit encore faiblement en chataîgneraie (15). Ce vol a été plus soutenu la première quinzaine de juillet.

Il est bien sûr trop tard pour intervenir. Les périodes d'interventions que nous avions prévues ont bien coincidé avec l'activité de ravageur.

POSTES	CAPTURES JUSQU'AU 3/07	CAPTURES DU 4/07 au 12/07	CAPTURES DU 13/07 AU 23/07	CAPTURES DU 24/07 AU 10/08	CUMUL
Laferte 03	0	5	3	0	8
Gannay/ L 03	0	0	0	0	0
Franchesse 03	2	6	1	0	9
Etroussat 03	2	12	0	0	14
Charmes 03	12	20	16	5	53
Pagnant 63	1	1	0	1	3
St Babel 63	0	2	3	0	5
Lempdes 43	6	0	2	1	9
Roannes 15	0	2	2	3	7

DATE DU 520° (PIC DE VOL)
SOMMATION THERMIQUE EN BASE 10
DEPUIS LE 01/01.

POSTES	DATES 520°
LAFERTE H	3 / 07
NEUVY	7 / 07
ST POURCAIN / B	8 / 07
MONTMARAULT	14 / 07
CHARMES	8 / 07
LURCY-LEVIS	12 / 07
ARCHIGNAT	14 / 07
AULNAT	3 / 07
MARINGUES	4 / 07
PLAUZAT	13 / 07
ISSOIRE	5 / 07
BRIOUDE	10 / 07
AURILLAC	22 / 07

Pucerons

Les populations sont toujours restées faibles car bien controlées par les auxiliaires.

Pas d'intervention à envisager, maintenir une surveillance particulière de l'espèce Rhopalosiphum padi.

Service Régional de la Protection des Végétaux
Site de Marmilhat BP 45
63370 LEMPDES
Tél : 04.73.42.14.83
Fax : 04.73.90.83.70

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de la DRAF AUVERGNE

Le Directeur-Gérant : J.F. CHAUVEAU

Publication périodique
C.P.P.A.P n° 2315AD
ISSN n° 1254.6372

Tarifs courrier : 320 F
Fax et courrier : 370 F

©, SPV Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation

4° Jo 47245 D3

P101

Tournesol

Stades : Début maturation (M2).

Maladies

Pour l'instant la «pression maladies» est faible :

- Phomopsis : non observé à ce jour.
- Phoma : début de présence sur tiges à l'insertion des feuilles de la base (taches noires de 2 cm de diamètre). Fréquence d'attaque faible.
- Sclérotinia : moins fréquent cette année dans les secteurs habituels pour l'instant.
- Mildiou : degré d'attaque plus faible (nanisme) que les années passées.

Ne pas hésiter à informer le S.R.P.V en cas de découverte de symptômes significatifs de maladies (phomopsis, ...).

Colza

Désherbage

Raisonner la stratégie en fonction de la flore susceptible de se développer dans la parcelle.

Le désherbage du colza reste toujours un des éléments principaux pour une bonne implantation du colza. Un colza mal implanté laisse vite envisager une mauvaise récolte.

Semer le colza dans de bonnes conditions, relativement tôt avant l'annonce d'une pluie pour une levée rapide et précoce. Le colza pourra ainsi rapidement étouffer les mauvaises herbes qui n'ont pas été détruites. Dès la récolte du précédent, réaliser si possible un "faux semis" pour faire lever un maximum de mauvaises herbes.

Même si dans certaines parcelles où le colza ne revient pas fréquemment , un traitement unique est possible; un programme associant plusieurs matières actives est indispensable dans la majorité des situations. Les désherbants de post-levée actuels ne permettent pas de contrôler la flore adventice dicotylédone. Seul un programme associant des produits de pré-semis et de pré-levée ou post-levée précoce est envisageable.

Dans ces conditions, des connaissances de base sont indispensables pour réaliser un bon désherbage :

- Connaître la flore susceptible de se développer dans la parcelle.
- Adapter les désherbages en fonction de la flore potentielle (4 ou 5 adventices les plus présentes).
- Appliquer éventuellement un programme différent dans la parcelle et la bordure. En effet, les infestations en géranium, bromes, crucifères diverses ont souvent lieu depuis la bordure. Une généralisation de ces adventices sur l'ensemble de la parcelle ne compliquera que davantage les désherbages des campagnes ultérieures.
- Une bonne connaissance des produits utilisés et de leurs techniques d'application de sorte à améliorer leur efficacité : incorporation rapide après le traitement pour les pré-semis, application immédiatement après le semis pour le Colzor ou le Butisan S.

Un passage en **pré-semis est obligatoire**.
Les deux produits suivants peuvent être utilisés :

- *trifluraline* (Tréflan, Brassix,...) sert de traitement de base dans de nombreuses parcelles et permet de désherber les dicotylédones classiques (véroniques, coquelicots, stellaires, alchemilles, gaillets, vulpins,...).

- *napropamide* (Dévrinol, Colzamide,...) représente la meilleure solution pour maîtriser les infestations en géraniums et matricaires. Il doit néanmoins être complété par un produit de post-semis (Colzor, Butisan, Novall).

Dans la majorité des cas, les produits de pré-semis ne sont pas suffisants et doivent être complétés par un traitement de post-semis prélevée ou de post-levée précoce.

- Butisan S en pré-levée à 1,5 l/ha peut présenter quelques problèmes de sélectivité sur sol battant ou filtrant. Un fractionnement prélevée + post-levée précoce, au stade 1ère feuille pointante, peut être effectué (cas de Butisan S et de Novall).
- Novall à 2,5 l/ha en pré-levée et post-levée précoce, produit à base de métazachlore et de quinmerac. Cette dernière matière active le renforce sur gaillet et euphorbe par rapport au Butisan S.
- Colzor à 6 l/ha ou 5 l/ha en sol sableux présente une bonne efficacité sur capselle, gaillet, passerage et sisymbre. Il reste nettement insuffisant sur coquelicot et nécessitera un programme avec du Tréflan pour cette adventice. Ce produit, très influencé par les conditions d'humidité au moment de l'application, sera positionné le plus près possible

Des programmes à trois produits (Tréflan ou Dévrinol + Colzor + Butisan) peuvent être nécessaires sur certaines parcelles très sales avec présence de passerage. Le coût de tels programmes commence à devenir prohibitif. Ils peuvent aussi se limiter à la bordure afin d'éviter la colonisation de toute la parcelle par ces adventices.

Tous ces produits de pré-levée, post-levée précoce ont une action graminicide sur vulpins et paturins.
Il reste des crucifères indestructibles dans le colza (calépine, caméline,...). Aucun herbicide, actuellement homologué sur colza, ne permet de détruire cette flore qu'il faudra prendre en compte au moment du désherbage des autres cultures, de la rotation, tout comme les herbicides du colza détruisant certaines adventices difficiles à détruire dans le blé.

Associer au mieux les **techniques culturales** et l'utilisation des **désherbants**, de sorte à avoir une parcelle le plus propre possible, un atout pour la récolte 2000 et un risque moindre de développement des adventices pour les prochaines campagnes.

Quelques exemples de progamme de désberbage du colza

Pré-semis	Pré-levée Post-semis précoce	Commentaires
Tréflan - 2,5 l	Butisan - 1,5 l ou fractionné	Bon rapport qualité - prix
Tréflan - 2,5 l	Novall - 1,8 l	Bonne efficacité globale. Utiliser 1,8 à 2 l pour obtenir une bonne efficacité en cas de forte infestation de capselle
Tréflan - 2,5 l	Colzor - 6 l	Plus efficace sur gaillet, coquelicot. La dose de Colzor ne doit pas être inférieure à 5 l, sinon l'efficacité sur capselles, passerage et repousses de céréales sera insuffisante
Tréflan - 2,5 l + Dévrinol - 2,2 l		Envisageable en absence de capselle et présence de matricaire et géranium
Dévrinol - 2,2 l	Butisan - 1,5 l	Bonne efficacité sur capselle et géranium

D'autres programmes sont envisageables en fonction des flores plus spécifiques dans certaines parcelles.

Si des vulpins résistants aux anti-graminées à absorption foliaire (type «fop» ou «dime») sont apparus dans la culture du blé, les désherbants de pré-levée efficaces sur graminées permettront une destruction partielle de ces adventices.

Les traitements de rattrapage, essentiellement anti-graminées, seront à envisager en fonction des adventices présentes dans la parcelle au début de l'automne et feront l'objet d'une communication ultérieure.

Céréales

Dépliants

Les deux dépliants verts ci-joint sont à conserver pour consultation ultérieure.

- HERBICIDES : «campagne 1999-2000».
- INSECTICIDES : «campagne 1999-2000».

Mesures réglementaires

Retrait de la strychnine.

La strychnine, substance jadis employée pour la lutte contre les taupes par empoisonnement des vers de terre , est désormais interdite d'emploi par arrêté du 15 Avril 1999 (J.O du 28 Mai 1999).

Désormais , en dehors du piégeage , 2 types de lutte chimique sont autorisées: la première par l'utilisation d'alphachloralose la seconde par fumigation au PH 3.

➔ L'alphachloralose est une matière active en vente libre, utilisable sur appâts à base de vers de terre .

➔ La fumigation au phosphure d'hydrogène (PH 3) ne peut être réalisée que par des opérateurs agréés, titulaires d'une certification délivrée par le Ministère de l'Agriculture suite à un stage de qualification . Le S.R.P.V doit alors être informé au moins 24 H à l'avance des dates et lieux d'applications.

P 102